

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Lundi 3 novembre 2025

La séance est ouverte à 17h11 sous la présidence de M. Guy Waïss

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Mme Aurélie Chesnais, M. Phillippe Münch représenté par Mme Christelle Marsault ;

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Mme Hélène Castany-Owhadi, Mme Christelle Marsault ;

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

M. Florent Siclet ;

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

M. Stéphane Dupont, Mme Pascale Roca ;

Collège E : Représentants des autres personnels

Mme Anne-Lise Allian, M. Pierre Domergue ;

Collège F : Usagers

Mme Cléa Poulain ;

Personnalités désignées par la région

M. Sébastien Denaja représenté par M. Mathieu Ruffenach

Personnalités désignées par le Recteur.

M. Christophe Mauny, Mme Hélène Micoud, M. Mathieu Ruffenach, Mme Agnès Vrinat, M. Guy Waïss ;

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.

Mme Nadine Jessel, M. Julien Netter, M. Xavier Buff ;

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Mme Agnès Fichard-Carroll, Mme Anne Fraïsse représentée par M. Guy Waïss, M. Pascal Noguès, M. Jean-Patrick Respaut représenté par Mme Agnès Fichard-Carroll, M. Benoit Roig représenté M. Mathieu Ruffenach, ;

Invités présents à la séance.

Mme Valérie Bouchet, Mme Sandrine de La Cruz, M. Eric Dreidemy représenté par Mme Christelle Marsault, M. Jocelyn Dupont, M. Rodolphe Giroudeau, M. Christophe Iung, Mme Pascale Leclercq, M. Jean Michel Marin, M. Jean-Michel Meyre, Mme Valérie Munier, M. Sylvain Olivier, Mme Céline Pegorari, M. Camille Renaudin, M. Yohann Scribano, Mme Catherine Trottier.

Secrétaire de séance

Mme Marguerite Taule

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

1. Avis sur le dossier d'accréditation de l'INSPE relatif aux trois mentions de master M2E

M. Iung remercie toutes les personnes pour la réalisation de ce dossier (diapositive 3). C'est une première partie du dossier d'accréditation, la deuxième partie sera déposée fin mars et comprendra les maquettes.

M. Iung présente les principaux éléments du dossier d'accréditation à l'aide du diaporama joint.

M. Giroudeau demande sur quel critère les formations à petit effectif seraient fermées.

M. Iung pense que le ministère va regarder d'une part le nombre de fonctionnaires stagiaires à positionner et le nombre de site proposant. Mais pour l'instant on ne connaît pas les critères choisis pour supprimer un parcours, on n'a pas de réponse sur ces questions.

M. Netter trouve que la possibilité pour les non lauréats de continuer en master est une très bonne nouvelle, car cela ne se fait pas partout. Sa deuxième remarque est sur le directoire qui a été présenté comme la suite logique du comité de liaison mais il pense que cela ne sera pas le cas.

M. Iung répond que le comité de liaison était déjà présidé par la rectrice. Localement cela ne changera pas grand-chose car le comité de liaison était déjà une instance qui fixait la politique de formation des futurs enseignants et CPE.

Mme Castany-Owhadi demande pourquoi dans le diaporama, il est fait mention de « compétences disciplinaires et compétences métier » et pas de compétences didactiques.

M. Iung répond que la didactique est à la fois en lien avec le disciplinaire et avec le métier. La didactique des disciplines fait partie des compétences disciplinaires que doit développer le futur enseignant. Dans le cadrage des futurs masters M2E, nous veillerons justement à l'articulation entre les UE d'expertises disciplinaires pour enseigner, les UE de didactique et les UE d'accompagnement de stage.

M. Dupont veut savoir s'il était envisagé de revaloriser la fonction de tuteurs.

M. Mauny répond qu'ils seront valorisés au titre des stagiaires qu'ils reçoivent. Cela va de 300 euros à 1250 euros en fonction du type de stagiaire. Il n'est pas envisagé actuellement de revalorisation.

Mme Marsault souligne que les 50% de professionnel est une cible difficile à atteindre. M. Scribano craint que la variable d'ajustement seront les enseignants chercheurs et de ce fait l'adossement à la recherche de la formation. Mme Marsault pense qu'au contraire la variable d'ajustement ce ne seront pas les enseignants chercheurs mais les ESAS.

M. Netter fait deux remarques. Il y a sûrement une volonté de l'Etat que des enseignants à temps partagés soient recrutés par les INSPE. Cependant il faut avoir à l'esprit que ce statut est difficile car tant l'établissement scolaire d'affectation que l'université demandent beaucoup à ces collègues. D'autre part, la répartition proposée fait penser que les enseignants chercheurs seront plutôt positionnés dans le disciplinaire et la didactique des disciplines et peu dans les enseignements transversaux de type sociologie, psychologie, philosophie... Cette espèce de coupure entre terrain et enseignement à l'INSPE est un vrai problème des INSPE et semble ressortir de cette répartition.

Concernant les modalités de stage, M. Mauny insiste sur l'importance des stages en entreprise qui sont envisagés dans le dossier d'accréditation. La connaissance des entreprises devient une nécessité absolue. Le discours des chefs d'entreprise qui vont recruter nos élèves doit être entendu par les enseignants parce que parfois il y a un écart qui s'opère entre les stratégies d'emploi et de recherche de compétences des entreprises avec la logique des établissements scolaires. Les stages en entreprise constituent un besoin qui s'affirme de plus en plus.

Vote sur le point 3 : Avis sur le dossier d'accréditation

- *Refus de prendre part au vote : 0*
- *Contre : 0*
- *Abstention : 0*
- *Pour : 24*

Le dossier d'accréditation de l'INSPE relatif aux trois mentions de master M2E est adopté à l'unanimité.

2. Informations du directeur.

M. Waïss demande quel est le devenir des lauréats au concours du second degré en L3, ayant passé les écrits à Montpellier, restent-ils dans l'académie, et y demeurent-ils les deux ans ?

M. Lung répond que le lauréat du concours n'est pas automatiquement affecté dans l'académie de Montpellier en M1, mais il y aura une priorité pour l'académie d'inscription.

En ce qui concerne la publication des postes, il est indiqué qu'en général, la répartition des postes pour le 1^{er} degré est connue vers le 15 décembre, si le budget est voté, sinon il faudra attendre mi-janvier. Pour le second degré, la répartition des postes par disciplines est généralement connue en début d'année.

Fin du conseil à 18h45

Conseil de l'INSPE du 3 novembre 2025



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ordre du jour

1- Avis sur le dossier d'accréditation de l'INSPE relatif aux trois mentions de master M2E

2- Informations du directeur



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



UNIVERSITÉ
**PAUL
VALERY**
MONTELLIER



Unîmes
UNIVERSITÉ



Université
Perpignan
Via Domitia

Point 1 :

Avis sur le dossier d'accréditation de l'INSPE relatif aux trois mentions de master M2E **(Partie 1)**



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



UNIVERSITÉ
PAUL
VALÉRY
MONTELLIER



Université
Nîmes



Université
Perpignan
Via Domitia

Un grand merci à tous pour la réalisation de ce dossier dans un délai très court :

- Mme la Rectrice, Mme la Secrétaire Générale d'Académie, Christophe Mauny et Mathieu Ruffenach
- Les Présidents et Vice Présidents CFVU des universités et les directeurs des composantes partenaires
- Les équipes pédagogiques
- L'équipe de direction de l'INSPE

Rappels : Documents actés (en ligne sur le site de l'INSPE)

- [Décret modifiant les conditions de recrutement et de formation](#)
- [Information sur les concours externes et publication de sujet 0](#)
- [Concours ouverts pendant la période de transition et campagne de communication du ministère relative à la mise en place d'un concours niveau L3.](#)
- Le CRPE et 20 parcours du 2nd degré à gros effectifs sont ouverts à la fois en L3 et M2, les autres uniquement au niveau L3. Parmi ceux qui sont ouverts en L3 et M2, le concours a lieu à des dates différentes lorsqu'il y a des problèmes d'attractivité.
- Les principales pages d'information sur le site de référence devenirenseignant.gouv.fr :
 - [Page d'inscription aux concours](#) : accès aux infos par concours et à la plateforme d'inscription. En une sur le site.
 - [Page d'information ciblée L3](#)
 - [Page d'information ciblée M2](#)
 - [Page concours](#) : sections de concours ouvertes, programmes, épreuves, calendrier par type de concours 2026
 - [Page décrivant le master M2E](#)
- [Le projet de référentiel de la mention M2E « 1^{er} degré »](#) : les directions générales ont proposé aux INSPE via le réseau des INSPE de faire des suggestions d'évolution de ce référentiel

Documents nouvellement communiqués

- [**Le projet de référentiel des mentions M2E « 2nd degré » et « CPE »**](#)
- [**Arrêté fixant le cadre général des masters enseignement et éducation**](#)

I. Master mention « Enseignement et éducation professorat des écoles »

Le parcours du master destiné aux lauréats des concours de recrutement titulaires d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent tel que mentionné à l'article 4 est organisé en quatre blocs de formation, complétés par des enseignements spécifiques et un stage en responsabilité, conformément au tableau ci-dessous :

Blocs du master	Volume horaire	Crédits ECTS
Bloc 1 - Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	480 heures (62 %)	58 ECTS
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	120 heures (15 %)	15 ECTS
Bloc 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	100 heures (13 %)	12 ECTS
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (11 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité de la seconde année de master		20 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS
ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE DE 10 % (ajustement possible au sein du bloc 1 ou entre les blocs)		
TOTAL (hors stages)	780 heures	120 ECTS



II. Master mention « Enseignement et éducation professorat du second degré »

Le parcours de master destiné aux lauréats des concours de recrutement titulaires d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent tel que mentionné à l'article 4 est organisé en quatre blocs de formation, complétés par des enseignements spécifiques et un stage en responsabilité, conformément au tableau ci-dessous.

Blocs du master	Volume horaire	Crédits ECTS
Bloc 1 - Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	480 heures (62 %)	58 ECTS
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	120 heures (15 %)	15 ECTS
Bloc 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	100 heures (13 %)	12 ECTS
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (11 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité du M2		20 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS



III. Master mention « Enseignement et éducation conseiller principal d'éducation »

Le parcours de master destiné aux lauréats des concours de recrutement titulaires d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent tel que mentionné à l'article 4 est organisé en quatre blocs de formation, complétés par des enseignements spécifiques et un stage en responsabilité, conformément au tableau ci-dessous.

BLOCS DU MASTER	Volume horaire et ratio associé	Crédits ECTS
1 – Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.	400h Soit 52 %	45 ECTS
2 – Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.	150 h Soit 19 %	20 ECTS
3 – Agir dans le cadre des principes du service public d'éducation	150h Soit 19 %	20 ECTS
4 – S'engager dans une démarche de développement professionnel	80h Soit 10 %	12 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS
Stage en responsabilité de seconde année de master		20 ECTS
ADAPTATION LOCALE DANS LA LIMITÉ DE 10 % (ajustement possible entre les blocs)		
TOTAL (hors stages)	780h	120 ECTS

- I. Renseignements administratifs
- II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE
- III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Professorat des écoles »

- A) Offre de formation
- B) Répartition prévisionnelle des intervenants
- C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
- D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
- E) Prise en compte des thématiques transversales
- F) Adossement à la recherche
- G) Mémoire de master

- IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et éducation Professorat du second degré »

Même plan que pour le 1^{er} degré et Encadrement Educatif

- V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »

Même plan que pour le 1^{er} degré et Encadrement Educatif

ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

A déposer après validation par la Rectrice et les Presidents et avis du conseil de l'INSPE

Les avis des CFVU et conventions doivent être déposés avant fin novembre.

A déposer pour mars

La politique de site conduite dans l'académie de Montpellier repose sur une gouvernance partagée entre les Universités et le Rectorat, au service d'un continuum cohérent de formation des enseignants et des CPE, de la licence au master M2E. Ce continuum, porté par les composantes universitaires, vise à articuler formation académique, développement du projet professionnel et insertion progressive dans le métier.

L'INSPE porte le projet académique de formation au niveau du M2E et assure, dans ce cadre, leur structuration et la coordination des apports des composantes universitaires disciplinaires, de la Faculté d'Éducation de l'UM et du rectorat. La formation s'appuie sur un double ancrage, **scientifique et professionnel**, mobilisant des **laboratoires reconnus en éducation et dans les disciplines enseignées et leurs didactiques** ainsi que sur **une implication croissante des acteurs de terrain, visant à terme 50% des enseignements dispensés par ces derniers**.

1- Gouvernance : mise en place d'un directoire de la formation des enseignants et des CPE

Instance décisionnelle présidée par le Recteur dont sont notamment membres les Présidents des Universités, ce directoire réunit les responsables universitaires de la formation et du rectorat comme indiqué dans la convention. Il définit la politique académique de formation des enseignants et CPE.

Commentaire : Ce directoire remplacera le comité de liaison qui est l'instance inscrite actuellement dans les statuts de l'INSPE. La convention relative aux masters M2E précisera sa composition et ses missions.

2- Organisation académique

L'organisation reprend celle des masters MEEF.

L'INSPE assure la coordination des trois masters M2E, de leur conception à la diplomation des étudiants tandis que les composantes partenaires en assurent la mise en œuvre.

- **La Faculté d'Éducation de l'Université de Montpellier (UM)**, présente dans chaque département, met en œuvre les mentions M2E « Professorat des Ecoles » et « CPE » ainsi que trois parcours du second degré (Eco-Gestion, PLP Lettres-Anglais/Espagnol/Histoire-Géographie et Sciences de l'Ingénieur) et les enseignements de culture commune du M2E « 2nd degré ». Elle assure, également, l'enseignement de didactique et d'initiation à la recherche ainsi que l'accompagnement des stages dans la grande majorité des parcours du 2nd degré.
 - **Les UFR disciplinaires** de l'UM (Faculté des Sciences, UFR STAPS), de l'Université de Montpellier Paul Valéry (UFR6 – Faculté Education et Sciences pour les LLASHS) et de l'Université de Perpignan Via Domitia (Faculté Lettres et Sciences Humaines, Faculté Sciences Exactes et Expérimentales et Institut Franco-Catalan Transfrontalier) mettent en œuvre les autres parcours du master M2E « 2nd degré » en apportant leur expertise dans le domaine des différentes disciplines.
- L'INSPE s'assure du respect du cadre général des masters M2E conformément aux orientations fixées par l'Etat et le directoire.
- Il garantit la cohérence académique de la formation intégrant les compétences disciplinaires aux compétences métier du professeur et du CPE.
- Cette organisation fédérale repose sur une coordination étroite entre les composantes universitaires et le rectorat.

3- Carte de formations

- La carte de formation est établie à partir du bilan réalisé au niveau de chaque parcours (taux de réussite au concours et plus généralement insertion professionnelle des étudiants, conclusions du conseil de perfectionnement).
- Le maillage territorial est pensé au niveau académique : un continuum de formation est proposé dans chaque département de l'académie par la Faculté d'éducation pour le 1^{er} degré et sur les sites des composantes de Montpellier et Perpignan pour les parcours 2nd degré à gros effectifs de lauréats.

Commentaires :

- ***A la demande du rectorat, les parcours italien et allemand ne seront pas proposés dans l'académie de Montpellier mais le sera dans l'académie de Toulouse.***
- ***Pour le reste, la carte des formations proposées est maintenue, y compris la bilocalisation de cinq parcours 2nd degré à Montpellier et Perpignan (anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes et mathématiques).***
- ***Il n'est pas exclu que le ministère demande, en fin d'année civile, la non ouverture d'autres parcours s'il juge que la cartographie nationale l'impose. Cela concernerait des parcours à faible nombre de places au concours.***



3- Carte de formations (suite)

- Les étudiants non lauréats du concours en L3 constituent un vivier potentiel de futurs enseignants et CPE.
- Afin de permettre une réussite différée au concours et un développement de compétences métier, il est proposé, **en accord avec le Rectorat**,
 - une poursuite d'étude en master M2E pour certains parcours du second degré (tous sauf Eco-Gestion, Sciences de l'Ingénieur, PLP Lettres/Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie)
 - pour le 1^{er} degré, les CPE et les parcours 2nd degré (Eco-Gestion, Sciences de l'Ingénieur, PLP Lettres/Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie) une poursuite d'étude est envisagée dans une autre mention de master (Sciences de l'Education et de la Formation) permettant une insertion professionnelle alternative en cas de double échec au concours.

Commentaires :

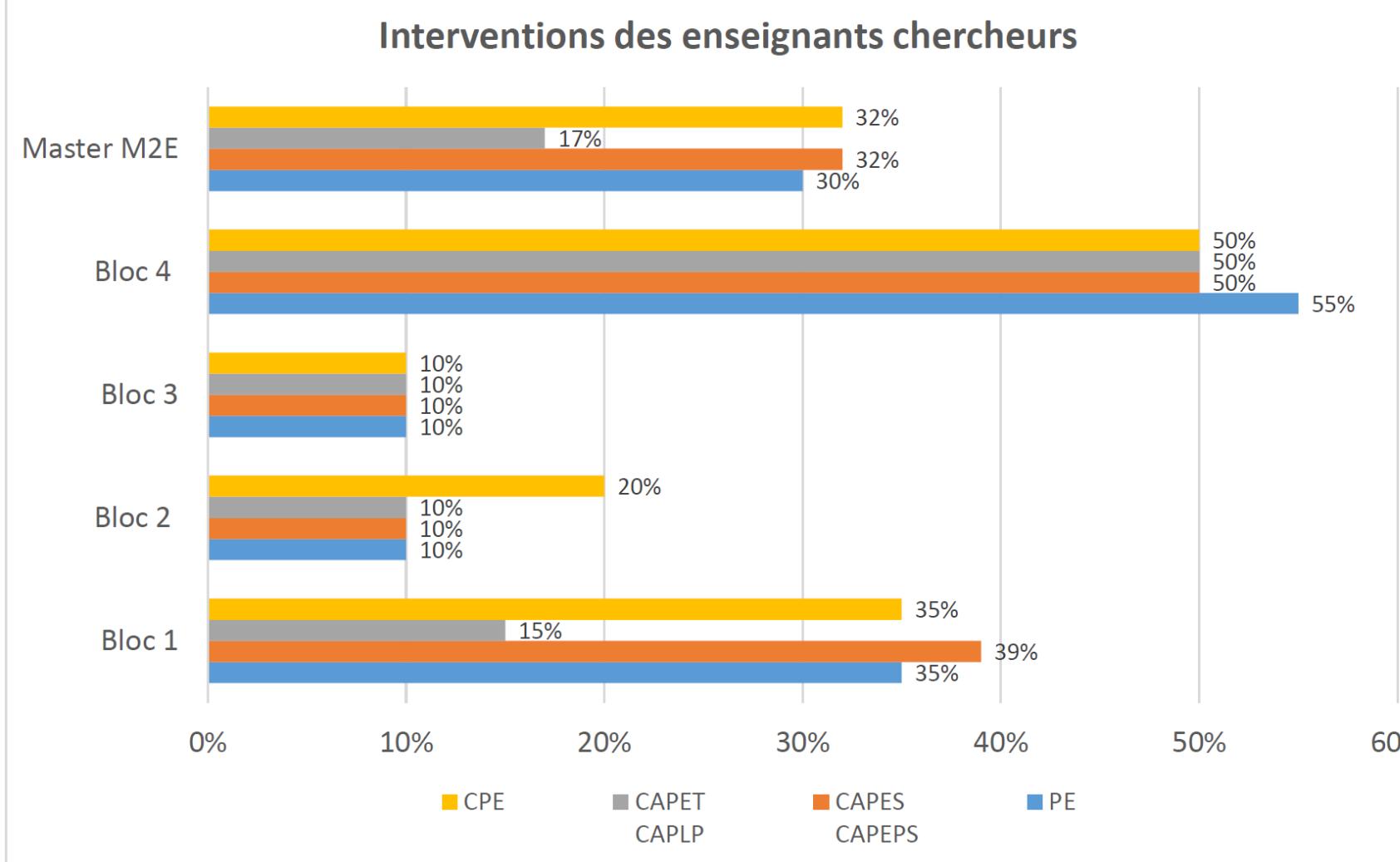
- **Pendant la période de transition (session 2026/27)**, tous les candidats (L3/M1 et M2) ayant le potentiel et la volonté de devenir professeur et CPE ne seront pas lauréats du concours lors de leur première tentative, y compris dans les disciplines manquant d'attractivité. Il est donc essentiel que soit proposé aux étudiants une voie leur permettant de repasser dans de bonnes conditions le concours.
- **A court terme, il est envisagé deux voies**
 - Une poursuite dans le master M2E d'étudiants non lauréats du concours suivant la même formation que les lauréats mais ayant une période de stage réduite (6 semaines au lieu de 12 semaines en M1, 8 semaines au lieu de 18 en M2) et pouvant si les UFR le souhaitent suivre une préparation aux écrits et oraux. Cela concerne tout le 2nd degré à l'exception des parcours (Eco-Gestion, Sciences de l'Ingénieur, PLP Lettres/Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie). Les capacités d'accueil (lauréats + non lauréats) inscrites sont semblables à celles de 2025/26
 - Une poursuite dans une autre mention pouvant mutualiser des UE avec le master M2E

Répartition différents profils EC - ESAS - Terrain

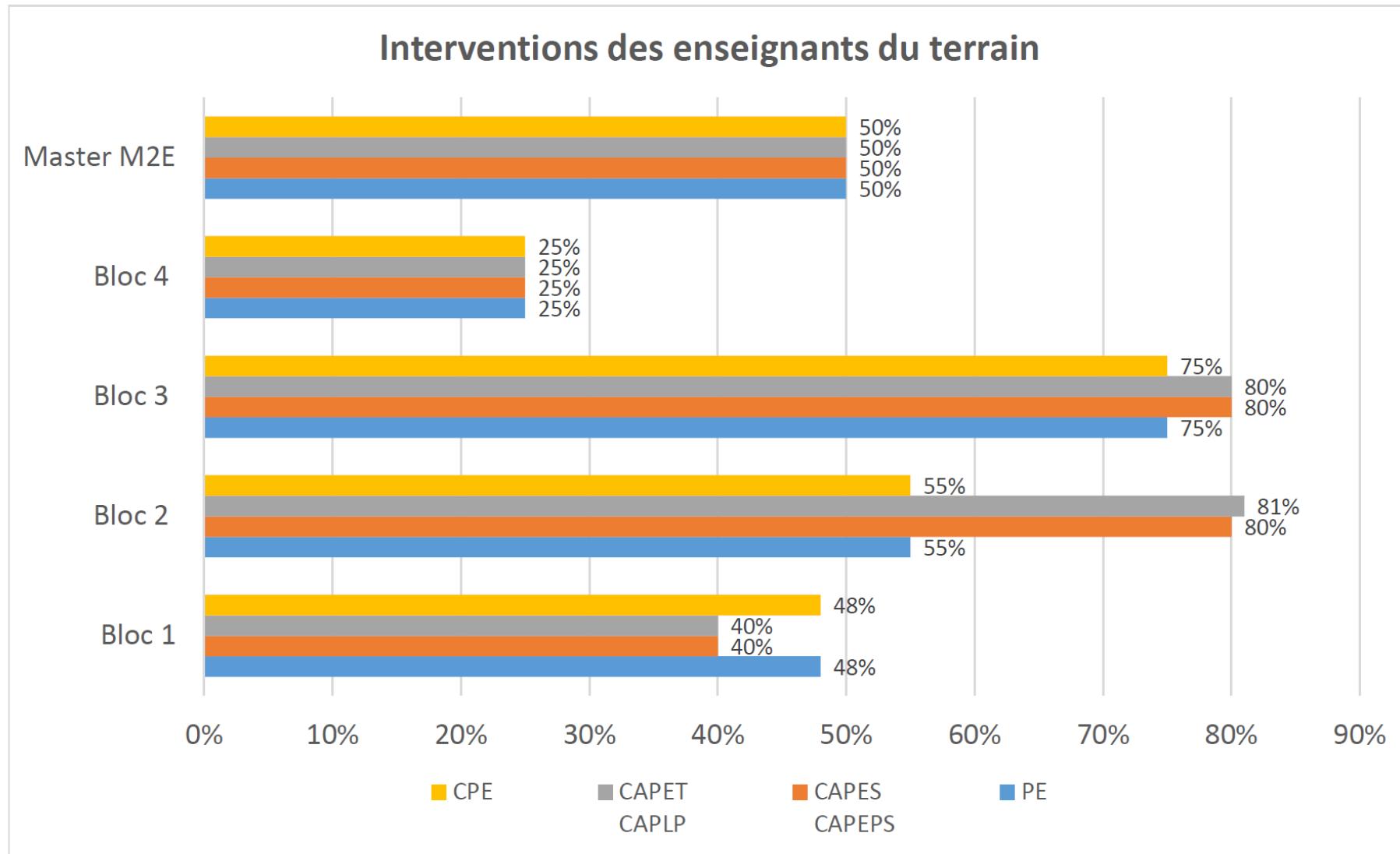
➤ Les données indiquées sont des cibles à atteindre :

- 50 % d'enseignants du terrain est imposé par l'Etat (arrêté master M2E). Lorsque les maquettes et leurs contenus seront finalisés, il faudra identifier les profils de ces enseignants qui participeront aux quatre blocs de formation et dans le bloc 1 tant dans le développement de l'expertise disciplinaire pour enseigner que dans les connaissances et compétences didactiques de la ou des discipline(s).
 - De l'ordre de 30% d'EC dans les mentions PE, 2nd degré (CAPES) et CPE afin d'affirmer le caractère universitaire de la formation et de son adossement à la recherche. Cet adossement est aussi apporté par les ESAS docteurs.
 - La première contrainte conduit à une baisse regrettable du poids des ESAS qui apportent pourtant beaucoup à la formation et à l'accompagnement des étudiants
- En ce qui concerne les enseignants du terrain, il est prévu que les universités maintiennent leur apport et que le rectorat apporte les moyens supplémentaires permettant d'accéder à la cible de 50%.

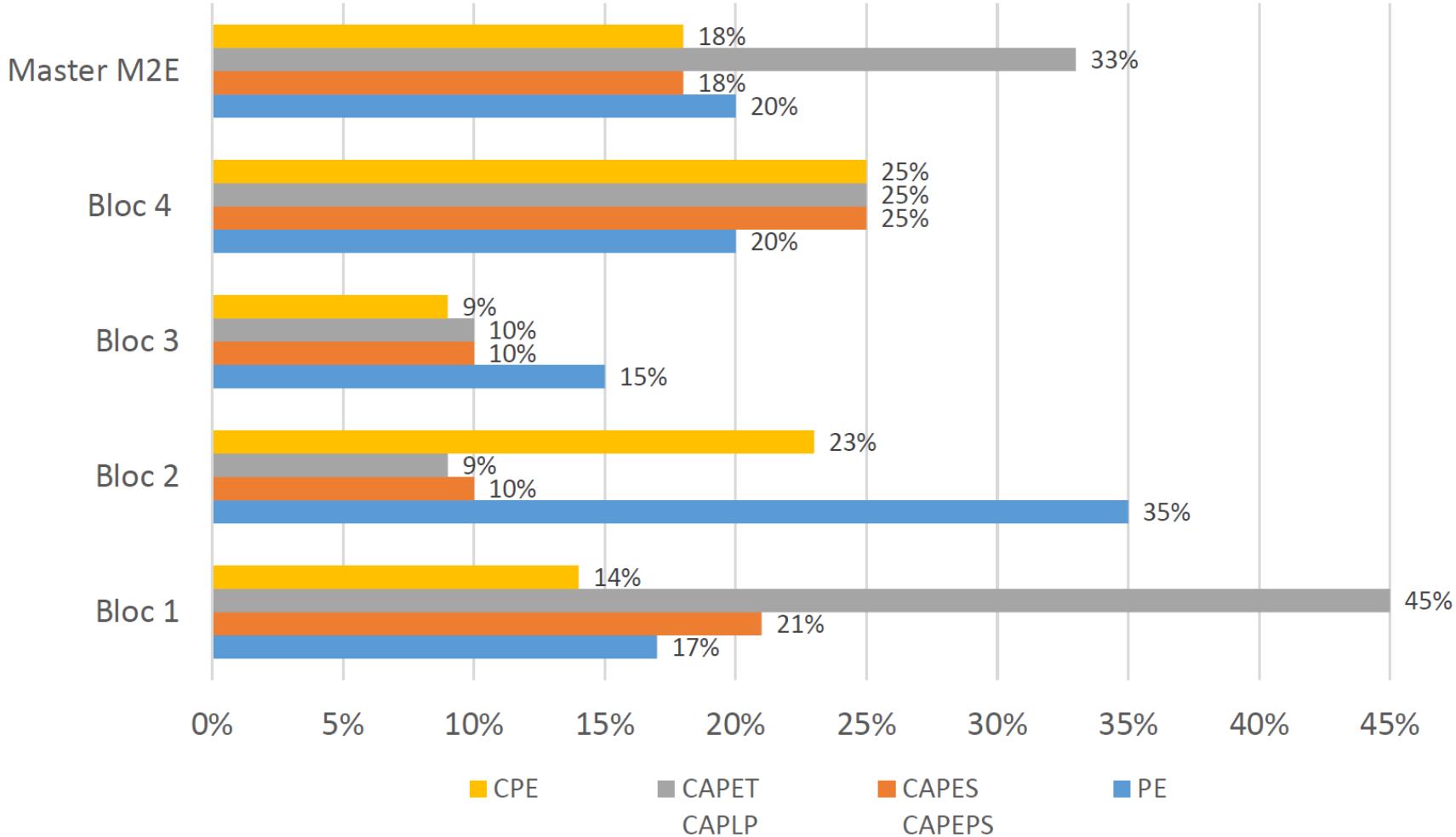
Répartition cible des EC



Répartition cible des enseignants « terrain »



Interventions des enseignants affectés à l'université



Place des stages

12 semaines
Observation et
Pratique accompagnée

Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)

M1 S1

Massé **Filé** **Mixte**

- *Nombre de semaines stage massé : 0*
- *Nombre de semaines stage filé : 4 (16 jours)*

M1 S2

Massé **Filé** **Mixte**

- *Nombre de semaines stage massé : 8 (2 x 3 semaines + 2 semaines dans la même classe que celle du filé du S1)*
- *Nombre de semaines stage filé :*

18 semaines en responsabilité
(ou mi-temps filé)

M2 S1+S2

Mi-temps Filé (2 jours par semaine)
 Autres (préciser)

Place des stages

12 semaines
Observation et
Pratique accompagnée

18 semaines en responsabilité
(ou mi-temps filé)

Organisation des stages et des tutorats

Stage en Master 1

Le stage envisagé aura lieu dans trois contextes différents :

- **En S1** : stage décomposé en deux parties
 - Une première groupée de deux semaines en début d'année permettant de connaître l'établissement et une prise de contact approfondie de l'élève professeur avec le tuteur
 - Une seconde partie du semestre d'une période à tiers temps (9 semaines)
- **En S2** : même organisation mais dans un autre établissement afin de découvrir un second milieu professionnel.
- **Début juin** : un stage groupé de 2 semaines dans un autre contexte : 1^{er} degré, entreprise, laboratoire, étranger, autre structure. L'étudiant devra préparer ce stage pendant l'année et avoir un projet avec la structure qui l'accueille.

M1 S1

Massé **Filé** **Mixte**

- *Nombre de semaines stage massé : 2*
- *Nombre de semaines stage filé : 3*

M1 S2

Massé **Filé** **Mixte**

- *Nombre de semaines stage massé : 2 + 2*
- *Nombre de semaines stage filé : 3*

M2 S1+S2

Mi-temps Filé

Autres (préciser)

Mise en stage dans le 2nd degré pour les étudiants non lauréats (non demandé dans le dossier d'accréditation) mais indiquée dans la convention relative au master M2E

M1 : 6 semaines des stages

➤ S1

- 2 semaines groupées comme les lauréats
- 6 semaines à tiers temps (au lieu de 9 semaines des lauréats)

➤ S2

- 2 semaines groupées comme les lauréats dans un autre contexte

M2 : 8 semaines des stages

➤ 24 semaines à tiers temps ou 16 à mi-temps (sans gratification)

➤ Si le rectorat le propose et que l'étudiant le demande, cela pourrait être un stage en tant que contractuel



Prise en compte de thématiques transversales

Les thématiques transversales occupent une place centrale dans la formation des enseignants, car elles permettent d'articuler le sens des savoirs académiques aux réalités complexes du métier. Elles sont travaillées dans un continuum de formation durant les 4 semestres. La progression est pensée pour favoriser le développement des compétences professionnelles, la prise en compte croissante de la complexité du métier et l'intégration dans les pratiques en trois grandes étapes :

L'objectif est de former des enseignants capables de construire pour leurs élèves des parcours d'apprentissage cohérents, inclusifs et porteurs de sens, développant leur autonomie, leur esprit critique et leur engagement citoyen.

Le mémoire : même organisation sur les deux années, mêmes exigences qu'actuellement espérant que l'absence de concours permettent une production de meilleure qualité

Le mémoire est, comme le stage, un lieu d'intégration de tous les éléments de la formation. Il est le point d'aboutissement d'une démarche de formation à et par la recherche dont l'objectif essentiel est de former des enseignants réflexifs, capables de questionner leurs pratiques, de problématiser les situations professionnelles vécues et de mobiliser des concepts, méthodes et résultats de la recherche en éducation (notamment des didactiques disciplinaires) pour résoudre les problèmes professionnels qu'ils rencontrent. Il s'agit ainsi de développer chez les enseignants des compétences leur permettant de faire évoluer leurs pratiques professionnelles et de s'adapter aux transformations du système éducatif tout au long de leur carrière.



Point 2 : Informations du directeur



1- Répartition des postes ouverts au concours L3 et M2 communiquée par le gouvernement aux organisations syndicales

1er degré (CRPE) :

Les données ne concernent que le concours externe

- **11 600 postes** seront ouverts aux concours externes, dont :
 - **6 600 postes** pour les étudiants issus de M2 (contre 8 117 en 2025, **soit une baisse de 18 %**).
 - **5 000 postes** pour les étudiants de L3.

On observe une **augmentation globale** du nombre de postes (L3 + M2) (+ 3483) par rapport à 2025, mais une **baisse de 18%** pour les places en M2.

- **choix difficile pour les étudiants** : l'étudiant doit, au moment de son inscription (il peut changer jusqu'à la clôture des serveurs), indiquer lequel des deux concours il privilégiera en cas de succès aux deux, **ce qui a une incidence sur son affectation départementale**.
- **1 question** : Quelle répartition de ces postes au niveau académique? Tiendra-t-elle de la pression du concours au niveau M2?

1- Répartition des postes ouverts au concours L3 et M2

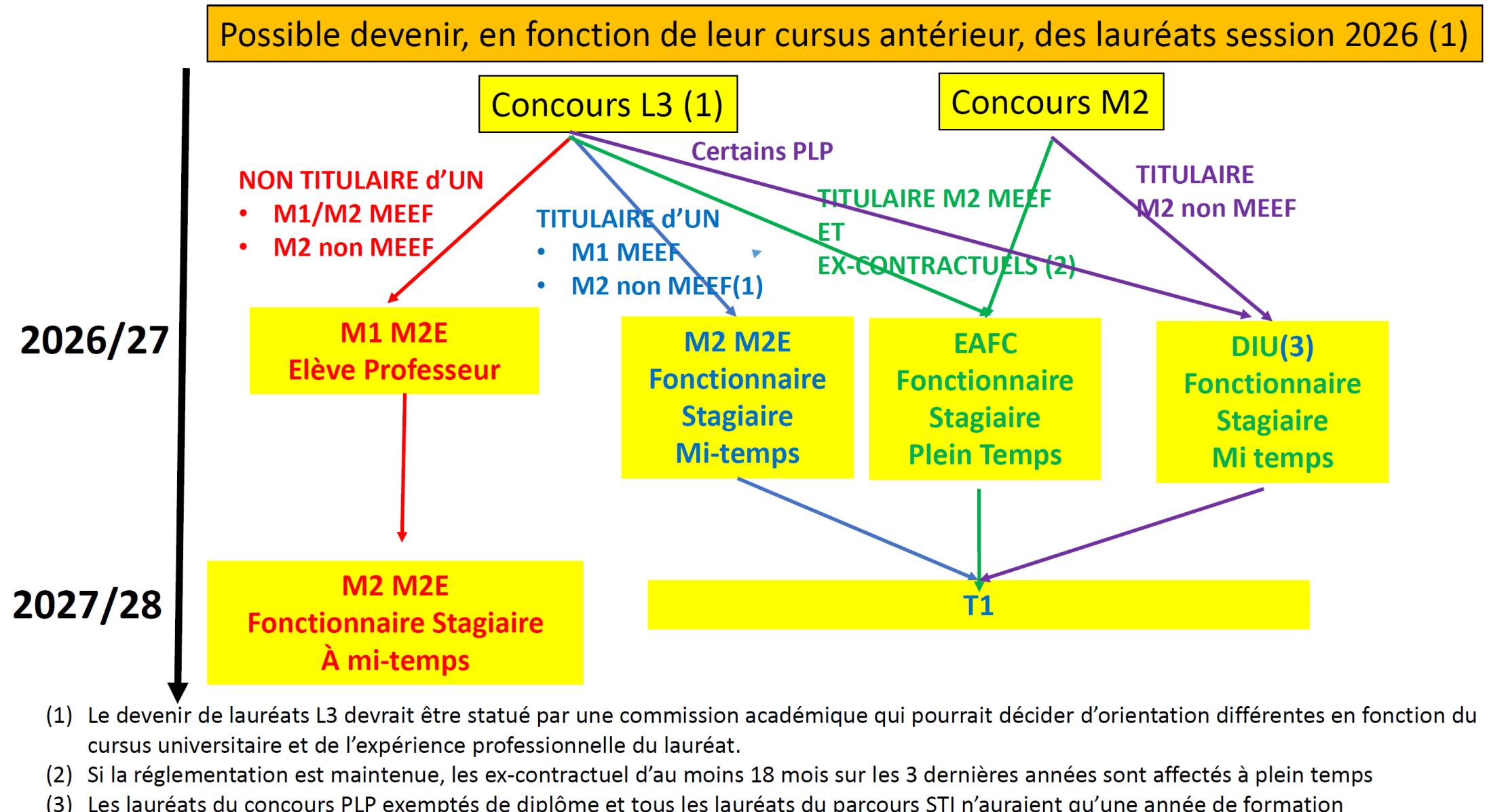
2nd degré (CAPES, CAPET, CAPLP, Agrégation, CPE, Psy EN) :

Les données communiquées sont moins faciles à analyser car elles concernent les concours internes et externes (CAPES, CAPET, CAPLP, Agrégation, CPE, Psy EN) et pas uniquement ceux liés à la réforme.

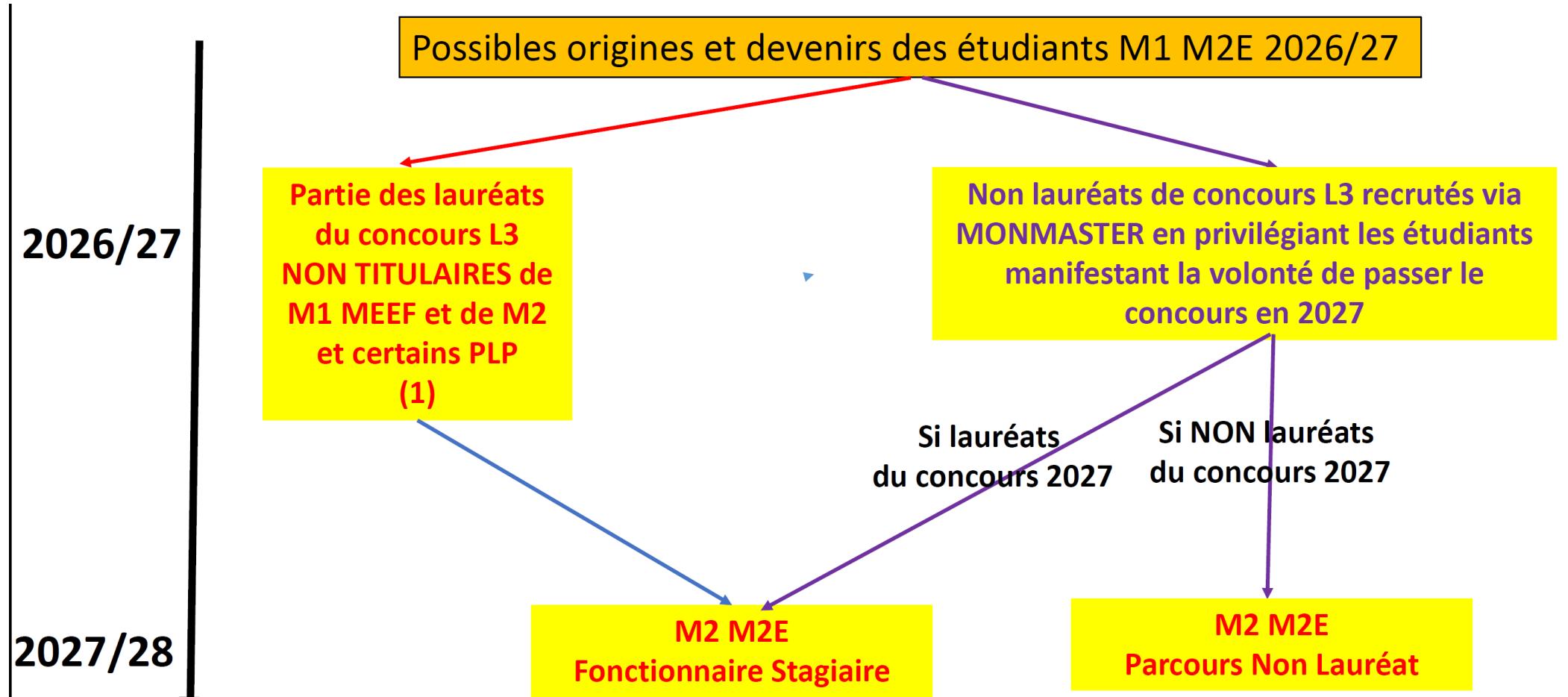
- **16 700 postes** seront ouverts au total (soit une augmentation de 3660 postes par rapport à 2025) (concours externes et internes) :
 - **8 700 postes** pour les étudiants de M2. (ils couvrent sûrement aussi les agrégations mais ce n'est pas précisé, certains concours ne sont proposés qu'au niveau L3 cette année)
 - **8 000 postes** pour les étudiants de L3. (ils couvrent sûrement les concours internes mais ce n'est pas précisé)
- On peut penser que le nombre de postes en M2 va baisser comme dans le 1^{er} degré mais ces données intégrant concours internes/externes d'une part et (CAPES, CAPET, CAPLP, Agrégation, CPE, Psy EN) d'autre part ne permettent d'en connaître l'ampleur
- D'autre part, aucune information n'a été donnée concernant la répartition des postes entre les disciplines.

2- Que peut-on envisager pour les deux années de transition?

Sans aucune certitude faute de communication ministérielle écrite



2- Que peut-on envisager pour les deux années de transition? Sans aucune certitude faute de communication ministérielle écrite



- (1) Le devenir de lauréats L3 devrait être statué par une commission académique qui pourrait décider d'orientation différentes pour des titulaires d'un M2 en fonction du cursus universitaire et de l'expérience professionnelle du lauréat. Aucun texte, même provisoire, n'a été communiqué par le ministère. Les lauréats PLP exemptés de diplômes et tous les lauréats STI n'auraient qu'une année de formation (DU)

2- Que peut-on envisager pour les deux années de transition? Sans aucune certitude faute de communication ministérielle écrite

2026/27

Possibles Origines et devenirs des étudiants M2 M2E, M2 MEEF et DIU en 2026/27

M2 M2E (1)

Partie des lauréats du
concours L3 2026
TITULAIRES
d'un M1 MEEF ~~MEEF~~ et
M2 non MEEF

DIU

Partie des lauréats du
concours M2 2026
TITULAIRES
d'un M2 non MEEF
+ Lauréats Agrégation
+certains PLP

M2 MEEF (2)

Etudiants titulaires d'un
M1 MEEF non lauréats
du concours L3 de 2026

Stage à mi-temps en responsabilité

Stage à tiers temps

2027/28

T1

Si lauréats
du concours 2027

Fonctionnaire Stagiaire
Plein Temps

Insertion
Professionnelle

- (1) Le devenir de lauréats L3 devrait être statué par une commission académique qui pourrait décider d'orientation différentes pour des titulaires d'un M2 non MEEF en fonction du cursus universitaire et de l'expérience professionnelle du lauréat
- (2) L'année 2026/27 sera particulièrement difficile à mettre en œuvre avec la mise en place simultanée du M2 M2E et M2 MEEF ayant des contenus différents, les étudiants de M2 MEEF passant le dernier concours M2 en 2027.



Au mois de novembre

Cadrage, au niveau de l'INSPE en lien avec les composantes partenaires et le bureau de l'INSPE, en intégrant les conclusions des conseils de perfectionnement des masters MEEF, la disparition des contraintes liées au calendrier des concours, de l'arrêté fixant le cadre des masters M2E et des référentiels de chacun des blocs

- De la méthode de travail en équipe plurielle qui conduira à l'élaboration des maquettes de formation, de leur cohérence et de leur contenu
- D'une maquette type au niveau de chaque mention
- De la formation
 - ✓ Articulation des différents blocs
 - ✓ Au niveau de chaque bloc, articulation des différentes facettes de la formation
 - Au niveau du bloc 1 (pour les professeurs) entre les développements
 - ❖ De l'expertise disciplinaire pour enseigner
 - ❖ Des connaissances et compétences didactiques (UE de didactique et d'accompagnement didactique du stage)
 - Au niveau des blocs 2 et 3 entre les enseignements réalisés dans les UE
 - ❖ de culture commune
 - ❖ d'accompagnement pédagogique du stage
 - ✓ Les UE en lien avec la recherche et la réalisation du mémoire
 - ✓ L'UE de langue étrangère
- D'une évaluation au niveau de chaque bloc permettant d'évaluer les compétences développées



Au mois de décembre

- Premiers retours du ministère notamment si une carte des formations est actée au niveau national, possible demande de retrait de parcours dans notre carte de formation.
- Proposition de déclinaison des différentes maquettes de la mention M2E « 2nd degré ». Du fait de l'élaboration de l'offre de formation au niveau des universités pour le prochain contrat, les universités ont besoin des maquettes de formation à cette période pour évaluer notamment la soutenabilité de l'offre de formation pour le prochain contrat.

Une fois tous les cadrages de la formation actés (intégrant des possibles contraintes liées à une évaluation au niveau des blocs de formation et la présentation retenue pour la description de la formation), les équipes plurielles de formation pourront élaborer le contenu de la formation et de son évaluation et le proposer dans un cadre partagé au niveau de l'INSPE.

En mars 2026, les maquettes des différentes mentions et parcours devront être déposées et indiquer la contribution de chaque UE aux différents blocs. Même si les maquettes prennent en compte l'existence des quatre blocs, certaines UE pourront contribuer à plusieurs blocs, notamment les UE d'accompagnement de stage.

Il faudra, aussi, penser à la formation pendant l'année 2026/27 et les mutualisations entre

- La dernière année de M2 MEEF (stage à tiers temps) avec des effectifs pouvant être faible si les actuels étudiants de M1 MEEF réussissent bien au concours L3.
- La mise en place de la première année de M2 M2E pour les lauréats de concours ayant validé un M1 MEEF (stage à mi-temps) mais des lauréats L3 titulaires d'un M2 non MEEF à moins qu'ils soient positionnés en DIU
- Les DIU pour notamment les agrégés, certains lauréats L3 des CAPLP et les lauréats de concours M2 non titulaires d'un M2 MEEF